

## **Assemblée générale mixte de STENTYS à huis clos le 8 mars 2021 : mise à disposition des documents préparatoires et modalités de participation à distance**

**PARIS – le 15 février 2021 – 18h00 CET – STENTYS (FR0010949404 – STNT)**, annonce aujourd’hui la mise à disposition des documents préparatoires à son assemblée générale mixte le lundi 8 mars 2021 (sur 1<sup>ère</sup> convocation) et précise les informations relatives à la participation à distance des actionnaires.

Les documents préparatoires sont disponibles sur simple demande auprès de la société STENTYS ou peuvent être consultés sur son site Internet [www.stentys.com](http://www.stentys.com), rubrique Investisseurs / [Assemblée générale](#).

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et de lutte contre sa propagation, l’assemblée générale mixte de STENTYS se tiendra au siège social de la société, 171 bis Avenue Charles de Gaulle, 92220 Neuilly sur Seine, à huis clos, hors la présence physique des actionnaires et des autres membres et personnes ayant le droit d’y participer, en application des dispositions de l’article 4 de l’Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 dont la durée d’application a été prorogée et le contenu a été modifié par l’Ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020. En effet, à la date du présent communiqué, des mesures administratives limitant ou interdisant les déplacements ou les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires font obstacle à la présence physique à l’Assemblée Générale de ses membres.

L’assemblée sera retransmise en audio, en direct puis en réécoute, sur le site internet de la société et les actionnaires de STENTYS sont invités à y participer à distance en se connectant à l’aide des informations suivantes :

- Numéro d’appel : +33 1 70 71 01 59
- Code PIN : 27278758#
- Lien pour suivre la présentation en ligne :  
<https://www.anywhereconference.com?Conference=425000507&PIN=27278758&UserAudioMode=DATA>

Les actionnaires auront la possibilité d’échanger directement avec le bureau de l’assemblée au cours d’une session de « questions/réponses ».

Il est rappelé que les actionnaires ne pourront pas voter en séance. **STENTYS invite ainsi ses actionnaires à voter par correspondance, avant la tenue de l’assemblée générale, ou à donner pouvoir au président** selon les modalités détaillées dans l’avis de réunion de la société publié au BALO du 1<sup>er</sup> février 2021.

A défaut de quorum suffisant lors de l’assemblée du lundi 8 mars 2021, une nouvelle assemblée générale se réunira le mardi 23 mars 2021 à 10h sur seconde convocation (avec le même ordre du jour).

La Société entend solliciter auprès du Président du Tribunal de Commerce de Nanterre la désignation d’un mandataire ad hoc aux fins de représentation des actionnaires défailants au cours de cette assemblée générale sur seconde convocation, pour assurer la réunion du quorum de l’assemblée générale extraordinaire. La Société informera les actionnaires une fois le mandataire ad hoc dûment désigné par le Tribunal de Commerce de Nanterre afin de les informer de l’identité et de la mission exacte conférée par ledit Tribunal audit mandataire ad hoc.

**Plus d’informations sur [www.stentys.com](http://www.stentys.com).**

### **STENTYS**

Guillaume Renondin Directeur  
financier  
Tél. : +33 (0)1 44 53 99 42  
[investor@stentys.com](mailto:investor@stentys.com)

### **NewCap**

Investor Relations / Strategic Communications Dusan Oresansky  
Tél. : +33 (0)1 44 71 94 92  
[stentys@newcap.eu](mailto:stentys@newcap.eu)

STENTYS est coté sur le Compartiment C d’Euronext Paris  
ISIN : FR0010949404 – Mnémonique : STNT

Ce communiqué contient des déclarations prévisionnelles portant sur les activités de la Société et ses perspectives. Ces déclarations prévisionnelles sont basées sur de nombreuses hypothèses concernant la stratégie présente et future de la Société et l'environnement dans lequel elle évolue qui pourraient ne pas être exactes. Ces déclarations prévisionnelles reposent sur des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres éléments qui pourraient faire en sorte que les résultats, la performance ou les réalisations réels de la Société diffèrent substantiellement des résultats, de la performance ou des réalisations énoncés ou sous-entendus par ces déclarations prévisionnelles. Ces éléments incluent, entre autres, les risques associés au développement et à la commercialisation des produits de la Société, l'acceptation par le marché des produits de la Société, sa faculté à gérer sa croissance, l'environnement compétitif relatif à son secteur d'activité et aux marchés dans lesquels elle évolue, sa faculté à faire respecter ses droits et à protéger ses brevets et les autres droits dont elle est propriétaire, les incertitudes liées à la procédure d'autorisation auprès de la U.S. FDA, le rythme de recrutement des patients pour le besoin des études cliniques plus lent que prévu, les résultats des études cliniques et d'autres facteurs, notamment, ceux décrits à la section 4 « Facteurs de risque » du document de référence 2016 de la Société enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 novembre 2017 sous le numéro D.17-1084, telle que modifiée le cas échéant.